



Révision du Plan Local d'Urbanisme

Commune de BOFFRES

**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
DURABLES**

Réf : 2022_03_29_BOFFRES_CCRC

PREAMBULE

DEFINITION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Pour répondre aux enjeux de son territoire, le Conseil Municipal de Boffres a décidé de réviser son Plan Local d'Urbanisme.

Le PLU est l'expression du projet urbain de la commune et constitue le code de cohérence des diverses actions d'aménagement. A ce titre, il comporte un document spécifique à caractère prescriptif qui vient en appui du règlement et des plans de zonage : le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**.

Le code de l'urbanisme, précise à son article L.151-5 que « *Le projet d'aménagement et de développement durables définit :*

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ».

Le PADD recherchera, dans le respect des articles L.101-1 et 101-2 du code de l'urbanisme :

- Un développement urbain maîtrisé en trouvant un équilibre entre renouvellement urbain et extension dans un souci de gestion économe du sol ;
- La mixité sociale et la mixité des fonctions permettant de répondre à la diversité des besoins et des ressources de la population ;
- La préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel ;
- La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre et la maîtrise de la consommation énergétique notamment par la limitation des déplacements motorisés et la recherche d'une certaine densité.

Le projet d'aménagement et de développement durables a pour fonction de présenter la réflexion communale quant à l'avenir de son territoire sur le moyen terme, une dizaine d'années.

C'est un document simple et accessible à tous les citoyens.

Il constitue le cadre de cohérence du PLU et des autres pièces réglementaires, mais le PADD n'est pas directement opposable aux autorisations d'urbanisme.

Il présente le projet de la commune et met en avant les thématiques fortes en termes de développement. Il est accompagné de cartes synthétiques permettant d'illustrer les différentes thématiques du projet de territoire. Il convient de considérer ces cartes comme des schémas de principe dont les limites restent générales. Les concrétisations précises de ces données sont traduites à travers les autres pièces du PLU, notamment le zonage, le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation...

Le PADD est défini en compatibilité avec les documents supra-communaux, notamment les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Rovaltain et du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes Rhône Crussol.

REALISATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Le PADD est la pièce centrale du PLU, permettant de définir le projet de territoire.

Un document réfléchi

Le projet de territoire s'inscrit dans la continuité de la politique communale.

Le PADD est élaboré à partir du diagnostic territorial (démographie, habitat, activités, déplacements, services et équipements publics et contraintes des documents supérieurs), et d'une analyse paysagère et environnementale permettant de faire ressortir les enjeux du territoire et d'identifier les orientations du projet communal sur lequel la municipalité souhaite s'engager.

Le PADD est défini en compatibilité avec les documents supra-communaux, en sachant que la commune est concernée par le SCOT du Grand Rovaltain été approuvé le 25 Octobre 2016.

Un document concerté

Le PADD fait l'objet d'une concertation avec la population selon les modalités définies par la délibération du Conseil Municipal du 31 Octobre 2016.

THEMATIQUES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Le projet de territoire de Boffres s'établit à horizon 2030 et s'articule autour des thématiques suivantes :

- Axe 1 : préserver l'attractivité de la commune
- Axe 2 : maintenir le dynamisme communal

AXE 1 – PRESERVER L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE

1-1 Préserver un cadre rural valorisant pour le territoire communal

La préservation d'un cadre de vie de qualité dans le bourg et sur l'ensemble de la commune est nécessaire pour maintenir l'attractivité de Boffres. Ce cadre de vie repose à la fois sur les qualités paysagères de la commune, mais aussi sur ses richesses environnementales.

1-1.1 Reconnaître la biodiversité comme vecteur de valorisation du territoire communal

La qualité de la biodiversité présente sur Boffres se traduit par une grande richesse végétale, animale et d'habitats naturels (secteurs humides, forêts présumées anciennes, prairies de fauche, vergers de châtaigniers, bocage...). Cette biodiversité se révèle aussi par à un type de zonage environnemental auquel Boffres participe : zonage européen Natura 2000.

La commune reconnaît cette biodiversité et son intérêt pour la valorisation du territoire communal. Elle souhaite ainsi s'engager à la protéger dans le cadre de la révision du PLU par une traduction réglementaire graphique et littérale adaptée, notamment pour des raisons agricoles, écologiques, paysagères, esthétiques et touristiques.

Dans cet objectif, Boffres reconnaît sa contribution au site Natura 2000 : une zone spéciale de conservation (ZSC) affluents rive droite du Rhône FR 830 1663 relevant de la directive Habitats, en protégeant les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié leur inscription à l'échelle européenne et en repérant leur périmètre par un classement réglementaire spécifique qui lui assigne une triple vocation : agricole, écologique et paysagère.



Habitats naturels forestiers de chênes sessiles dans le périmètre Natura de la ZSC affluents rive droite du Rhône à Loriol sur la crête entre les vallons du Mialan et du ruisseau de Loriol

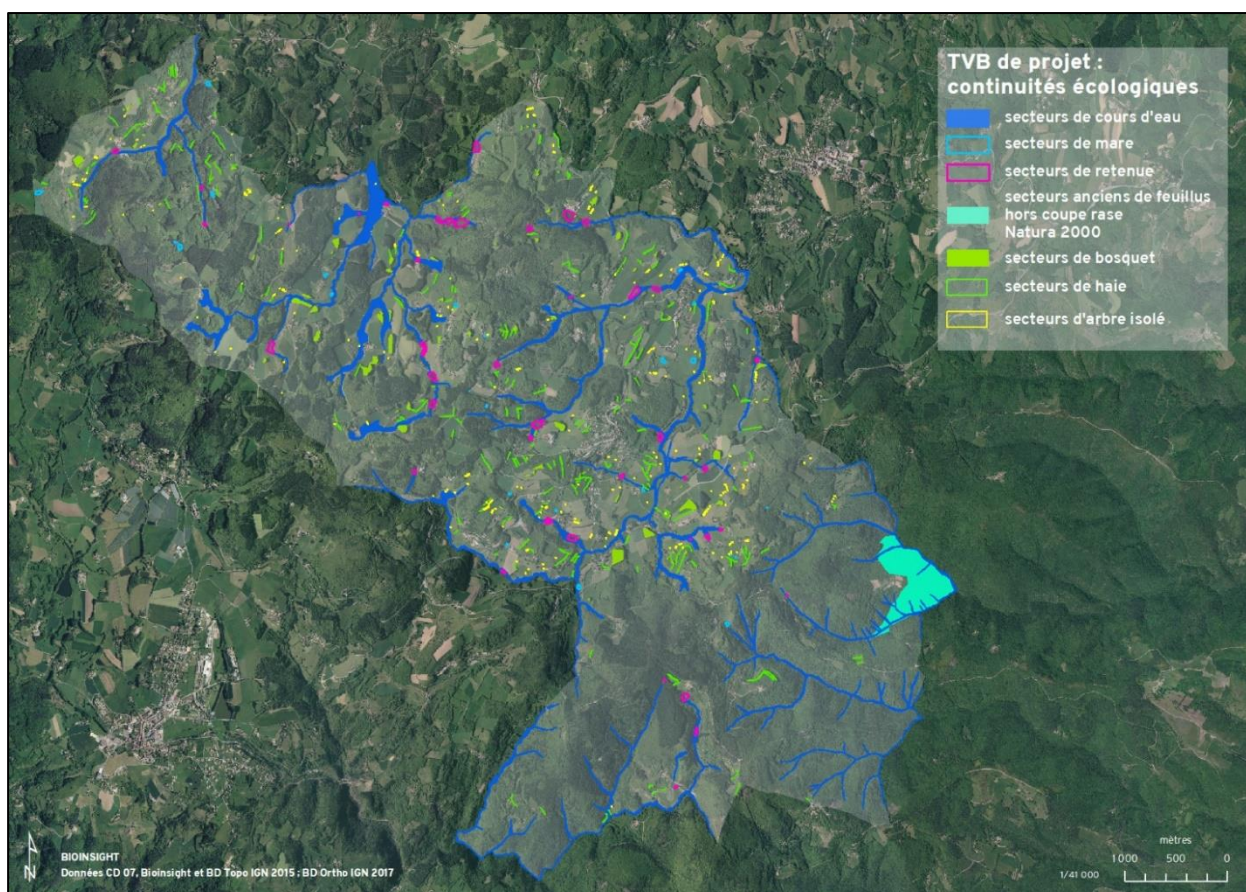
1-1.2 Protéger la trame verte et bleue et les cours d'eau de toute pollution

La trame verte et bleue de la commune de Boffres s'articule autour d'un réseau de continuités écologiques structurelles défini à l'échelle locale, se déclinant en trois sous-trames.

La sous-trame humide : secteurs de cours d'eau, de mare et de retenue sur les cours d'eau ou en bas fond en tête de bassin de ces cours d'eau. Boffres abrite un réseau de rivière et ruisseaux ainsi que de nombreuses zones humides constituant une sous-trame humide majeure. Elle présente des continuités écologiques humides de cours d'eau qui sont autant des réservoirs de biodiversité, que des « corridors » écologiques. La commune souhaite protéger le Duzon et sa lagune.

La sous-trame boisée : secteurs anciens de feuillus hors de coupe rase dans Natura 2000 et de bosquet. Cette sous-trame se caractérise par des bois non humides, plus particulièrement des formations forestières de mélange de feuillus qui ne semblent pas traités en futaies régulières équiennes ni en taillis simples. Ces bois regroupent des réservoirs de biodiversité mais également des « corridors » écologiques facilitant le déplacement de la faune et de la flore aux différentes échelles spatiales.

La sous-trame bocagère : secteurs de haie et d'arbre isolé. Les haies et les arbres isolés sont des habitats naturels constituant à la fois des réservoirs de biodiversité mais également des « corridors » écologiques. Il faut souligner que les haies sont des éléments structurels essentiels pour les chauves-souris. Les haies et les arbres isolés recensés sont d'essences locales présents dans les surfaces agricoles ouvertes constituant un réseau à l'échelle de la commune.



1-1.3 Dynamiser le maillage des sentiers et des chemins ruraux pour faire connaître le patrimoine naturel de la commune

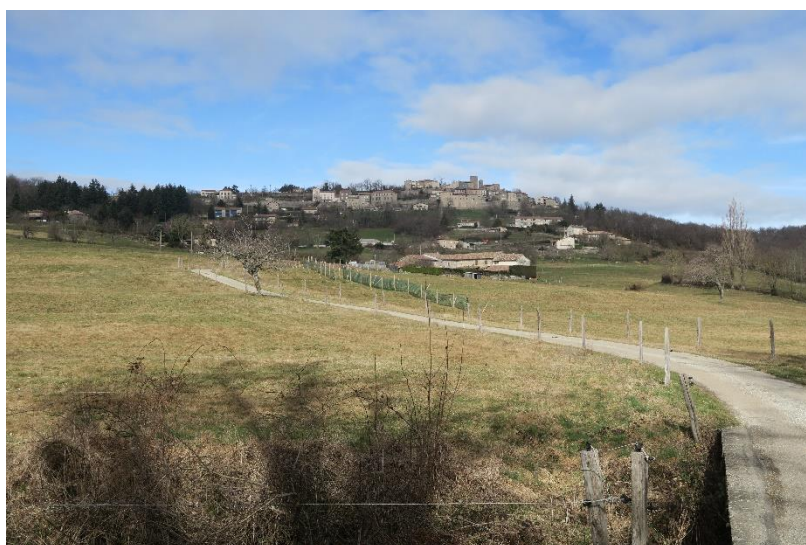
Identifier et préserver la trame verte et bleue de la commune est également l'occasion de faire découvrir le territoire et sa richesse en termes de biodiversité. Pour cela un travail de recensement du réseau de cheminements piétonniers et de sentiers est à engager. Il donnera lieu à une protection des itinéraires, voire à la réouverture de certains cheminements...

1-2 Conserver un paysage de qualité

1-2.1 Préserver les vues sur le grand paysage et protéger l'ensemble du territoire communal de toutes installations impactant les perceptions paysagères

Du fait de l'inscription de Boffres dans les Monts du Vivarais, la commune présente une topographie favorable à de nombreuses vues éloignées qu'il est important de préserver. Des co visibilité existent ainsi sur le territoire entre le bourg, les écarts et leur environnement.

Le bourg de Boffres dispose d'une façade urbaine ancienne, offrant des vues lointaines et visibles depuis de nombreux secteurs de la commune. Il s'agit ainsi de conserver un paysage ouvert en encourageant le maintien de l'activité agricole, en favorisant un développement cohérent de l'urbanisation (préserver le territoire du mitage par de nouvelles constructions, préserver la silhouette du bourg et éviter les nouvelles constructions aux premiers plans des pentes), mais aussi en limitant les nouveaux boisements sur les secteurs stratégiques. Un secteur apparaît plus particulièrement à préserver, il s'agit de celui offert par la vallée du Duzon, qui marque le pied du bourg.



Vue sur le bourg et ses environs depuis Le Pont de Bouchon



Plantations dans une ancienne terre arable aux abords de la RD14

1-2.2 Travailler un modèle de développement respectueux de la physionomie du bourg et moins consommateur d'espace

L'urbanisation développée au cours de la dernière décennie a généré une consommation foncière annuelle moyenne de 0,3 hectare. L'objectif pour la prochaine décennie est d'abaisser cette consommation annuelle de foncier à 0,2 hectare, en améliorant la densité bâtie.

En cohérence avec les orientations du SCOT du Grand Rovaltain et du PLH de la Communauté de Communes Rhône Crussol, ce développement sera privilégié en comblement des dents creuses existantes dans l'enveloppe urbaine du bourg.



Lotissement de Pierretu

Ces disponibilités n'apparaissant pas suffisantes pour apporter une réponse à l'ensemble des besoins démographiques à l'horizon du PLU, la commune souhaite permettre si besoin un développement de l'urbanisation respectueux du caractère paysager du bourg, ne pénalisant pas l'activité agricole et cohérente avec la desserte en réseaux. A ce titre, les franges nord et ouest présentent des atouts avec la volonté de la commune de préserver la silhouette du bourg et permettre un raccordement au réseau d'assainissement. Le projet de maîtrise de la consommation foncière, en cohérence avec les dispositions du SCOT du Grand-Rovaltain, consiste à :

- Densifier le bourg,
- Maîtriser les extensions urbaines au pourtour du bourg,
- Bloquer les constructions dans les hameaux.

Un projet urbain recentré sur le bourg sera également un facteur d'optimisation de l'utilisation des transports collectifs et en favorisant le co-voiturage.

1-2.3 Poursuivre la valorisation du bourg

La commune entend valoriser la qualité d'ambiance dans le bourg favorisant un cadre de vie de qualité, mais aussi mettre en valeur un bourg présentant un attrait historique et touristique certain pour les visiteurs.

Des aménagements ont déjà été réalisés récemment dans la traversée de bourg, concourant à valoriser l'espace public mais aussi à le rendre plus fonctionnel (continuités piétonnes sécurisées et accessibles, réduction de la vitesse des véhicules, arrêts de bus, gestion de la collecte des eaux pluviales...).



Aménagements récents dans le bourg : calade et traversée du bourg

La commune souhaite poursuivre les travaux d'amélioration et d'embellissement du bourg. Elle projette avec le concours de la Communauté de Communes Rhône Crussol, d'aménager la partie haute du bourg, aux abords de l'ancien château. Dans la continuité des travaux déjà réalisés, elle désire aussi continuer l'aménagement des calades, cheminements facilitant les liaisons piétonnes au cœur d'un bourg étagé dans la pente.



Tour et église de Boffres

Le bâti traditionnel par son caractère, participe pleinement aux qualités d'ambiance et à l'identité du bourg. La commune ambitionne de conserver et de valoriser ce patrimoine bâti, notamment en encourageant des réhabilitations de qualité. Elle désire aussi conserver les qualités d'ambiance dans le bourg en préservant les espaces verts privatifs organisés en terrasse, offrant des espaces extérieurs aux habitations de cœur de bourg.



Bâti traditionnel implanté dans la pente

1-3 Améliorer les déplacements et développer les alternatives à la voiture individuelle pour Réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air

1-3.1 S'inscrire dans une réflexion sur les transports collectifs en cohérence avec le projet de territoire intercommunal

La compétence Transports collectifs relève de l'intercommunalité. La collectivité participe de fait aux réflexions sur l'évolution des transports et de leur organisation. L'objectif est d'inciter à une adaptation des transports en commun en secteur rural afin de favoriser des déplacements autres que ceux réalisés en voiture individuelle. Pour cela il est nécessaire de travailler sur la fréquence des dessertes en particulier.

1-3.2 Les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

Les déplacements mutualisés représentent une alternative à la voiture individuelle. Le projet communal va inciter au développement du covoiturage et des solutions alternatives au tout-voiture.

La commune envisage l'implantation de borne de charge électrique dans le bourg en vue de répondre aux enjeux des véhicules à énergie électrique.

1-3.3 Développer les itinéraires piétonniers

La collectivité souhaite effectuer un travail de recensement des chemins piétonniers sur le territoire communal. L'objectif est de préserver les itinéraires et de travailler à en assurer une continuité lorsqu'ils ont été interrompus.

1-4 Assurer la protection des ressources

1-4.1 L'eau, une ressource stratégique

Préserver l'eau comme élément ressource prioritaire

La commune comporte plusieurs captages d'eau potable qui font l'objet de protection. Une vigilance particulière sera accordée à ce qu'il est possible de réaliser à proximité des périmètres de captage. Une analyse sur la réouverture de captages devra être menée pour assurer la ressource en eau.

Assurer la qualité des cours d'eau

Maintenir et améliorer la qualité des cours d'eau nécessite des assainissements performants et aux normes, que cela soit l'assainissement collectif ou les assainissements autonomes.

A cet effet, la collectivité souhaite accompagner les hameaux en travaillant à la mise en place d'assainissements autonomes communs à l'échelle d'un hameau. Pour ce faire, il est nécessaire de trouver les emplacements adaptés à la réalisation de ces ouvrages.

Etudier la possibilité de créer des réserves d'eau par récupération des eaux de pluie

Agir sur la consommation d'eau potable implique de favoriser la récupération d'eau de pluie. Le règlement veillera à inciter des systèmes de récupération d'eau pluviale à l'échelle de l'habitat mais également des autres fonctions : activités économiques, bâtiments agricoles, etc....

Des systèmes de récupération d'eau pluviales à l'échelle d'enveloppes urbaines sera également étudié...

Travailler sur la restauration des lacs collinaires afin de remobiliser les terrains attenants pour l'agriculture.

Capter et restaurer les sources existantes

AXE 2 – MAINTENIR LE DYNAMISME COMMUNAL

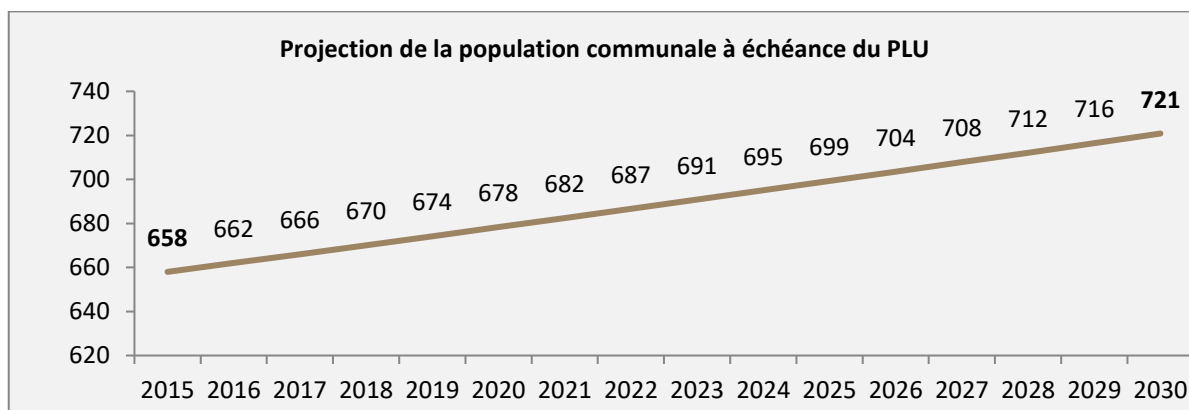
2-1 Poursuivre la dynamique démographique

2-1.1 Poursuivre le développement de la population

Afin de maintenir le dynamisme et l'attractivité de la commune de Boffres, il apparaît nécessaire de consolider l'évolution démographique positive observée ces dernières années, tout en maîtrisant l'accueil de nouveaux arrivants. Depuis plus d'un an, une nouvelle dynamique communale s'est créée. Le lotissement Pierretu est maintenant complet. Une vingtaine de permis de construire ont été accordés en 2021 pour la commune. Les logements locatifs sociaux ont tous trouvé des locataires en 2021.

En cohérence avec les orientations du SCOT du Grand Rovaltain et du PLH de la Communauté de Communes Rhône Crussol, il est nécessaire de poursuivre une croissance démographique modérée de l'ordre de 0,6 % par an en moyenne, valeur inférieure à la moyenne 2000-2015.

Cette croissance démographique souhaitée permettrait d'accueillir environ 70 habitants supplémentaires et de parvenir à environ 720 habitants à l'horizon du PLU, en 2030. Cet accueil se traduit par la création de 3 logements neufs par an en moyenne, soit environ 36 logements entre 2022 et 2034.



(Données 2019 INSEE) hors recensement récent

2-1.2 Favoriser l'attrait de la commune pour l'ensemble des ménages

Afin de permettre un parcours résidentiel complet sur Boffres, la commune entend favoriser une diversification de son parc de logements. Il s'agit tout d'abord de poursuivre l'amélioration de l'attractivité des logements existants dans le bourg, par exemple en continuant le réaménagement et la valorisation des espaces publics, en préservant des espaces privatifs de jardin...

Il s'agit également d'offrir des logements pour les jeunes ménages.

Dans ce cadre, la commune accompagne le promoteur du nouveau projet de lotissement en centre bourg « Le clos du rocher » afin de proposer des logements aux primo-accédants et de favoriser l'adaptation au changement climatique des constructions.

Pour favoriser un renouvellement de la population et faire vivre les équipements scolaires notamment, il est nécessaire de maintenir le taux de logements locatifs à environ 20% du parc de logements, taux observé aujourd'hui sur la commune. L'attractivité du parc locatif devra être



recherchée en offrant des logements adaptés à l'évolution des attentes des ménages. Dans ce contexte, la commune a échangé avec le bailleur sur la rénovation du bâti locatif social implanté en contre-bas du bourg. Le bailleur ADIS HLM a engagé des démarches.

Dans l'objectif d'améliorer la densité bâtie observée au cours de la dernière décennie (de l'ordre de 5 logements à l'hectare en moyenne) et pour répondre à une densité moyenne de 15 logements à l'hectare sur l'ensemble de la création de logements jusqu'en 2025 et 18 logements à l'hectare par la suite (objectifs SCOT), la commune désire favoriser la mixité des formes d'habitat, en offrant des typologies intermédiaires et groupées, en complément de l'habitat individuel.

2-2 Préserver l'emploi sur la commune

2-2.1 Encourager le maintien de l'activité agricole

L'agriculture représente une activité économique importante pour Boffres : production, création d'emplois, entretiens des paysages... L'objectif est de maintenir le dynamisme de cette activité sur la commune. Il est nécessaire de permettre aux exploitations existantes de pouvoir se développer, s'étendre, se délocaliser, mais également d'envisager de diversifier les activités, aujourd'hui dominées par le poly élevage.



Il s'agit d'établir un règlement qui encadrera le développement et la réalisation des projets d'évolution des exploitations agricoles, tout en le conciliant avec les enjeux paysagers, de biodiversité, de risques...

Dans ce cadre, le développement urbain sera principalement recentré sur le bourg de Boffres, limitant la consommation du foncier agricole, évitant la fragmentation des ilots travaillés par les exploitants et réduisant les contraintes d'implantation liées aux nuisances entre habitat et agriculture.

Dans l'optique de maintenir une agriculture dynamique, le projet vise aussi à permettre d'offrir des terrains agricoles permettant l'accueil de nouvelles exploitations et la construction de nouveaux bâtiments.

La commune souhaite être porteuse de projet innovant par l'intermédiaire d'une expérimentation.

Le projet consisterait, après une étude de faisabilité, à autoriser l'installation exclusive d'agriculteurs sur un hameau en ruines, à proximité immédiate de foncier agricole exploitable. L'acquisition des parcelles serait communale et un cahier des charges strict encadrerait les constructions.

2-2.2 Permettre le maintien de la zone de Bousquenaud

Boffres dispose d'une petite zone d'activités économiques d'intérêt locale, la zone de Bousquenaud implantée à l'écart du bourg, le long de la RD 219. Cette zone économique est aujourd'hui occupée par une entreprise agroalimentaire, constituant la plus grosse structure de la commune. L'entreprise a été contrainte, à la suite d'un incendie, à repenser son site et son organisation.

L'objectif est de permettre un fonctionnement plus adapté sur le site actuel en permettant une desserte sécurisée et fonctionnelle et la possibilité d'adapter et d'aménager le site en fonction du développement de l'activité, tout en tenant compte d'une topographie contrainte.



Entreprise La Ducale implantée sur la zone (avant/après incendie)

2-2.3 Redynamiser le développement économique

Des entreprises artisanales sont présentes dans le bourg et le reste du territoire. Il convient de les pérenniser et de permettre leur développement. Dans ce contexte, la commune souhaite que les artisans puissent s'implanter à proximité immédiate du secteur de Bousquenaud, sur une superficie raisonnable de 1ha maximum jouxtant l'usine Ducale (ex installation de petites activités de transformation alimentaire,...). Ce secteur est par ailleurs déjà équipé des réseaux nécessaires (eau, électricité, assainissement,...) à l'installation d'entreprise, et d'artisan.

Ce choix vise à offrir des conditions d'implantation adaptées à des activités artisanales, plutôt que de favoriser leur agrandissement à proximité d'habitations, pouvant engendrer potentiellement des nuisances visuelles, sonores, de fonctionnement ... Il concourt par ailleurs à optimiser le foncier dans le bourg, permettant à terme une densification du tissu résidentiel.

La commune souhaite maintenir les commerces du Village. Toutefois, ces activités restent fragiles et leur pérennité est à assurer dans le temps. L'arrivée de nouveaux habitants permettrait de mieux faire vivre ces activités. La commune désire par ailleurs encourager leur préservation en maintenant le linéaire commercial qu'elles forment.



Auberge de Boffres

2-2.4 Conforter et accompagner

Boffres se caractérise par une activité de tourisme vert, portée par un nombre important de résidences secondaires et plusieurs points d'intérêt : position du bourg historique sur un éperon rocheux, ruines du château et de l'église du bourg, château des Faugs inscrit à la liste des Monuments Historiques, château de Cachard, maison forte de Chabret, anciennes maisons du bourg et des hameaux...

La commune souhaite profiter de ces différents lieux patrimoniaux pour créer un évènement culturel autour de la musique classique par exemple.

Dans le centre bourg, il s'agit d'accompagner les projets de valorisation touristique et d'accueil des visiteurs (hébergement, aménagements des espaces publics...), de valoriser et conserver le caractère du bâti traditionnel, en particulier les espaces de jardin organisés en terrasse, et de permettre les hébergements.

La Commune souhaite lancer une étude de rénovation de bâtiments publics ou privés pour un projet d'aménagement d'hébergement (à la nuitée).

Sur le territoire communal, il s'agit de conforter les activités touristiques existantes et d'anticiper le développement touristique, en cohérence avec les dispositions de la loi Montagne qui s'applique à Boffres.

Le maintien, rénovation et développement des circuits de randonnée (GR42 / GR420 / Boucle en Pays de Vernoux), la mise en valeur du petit patrimoine et des curiosités touristiques et patrimoniales est aussi à encourager.

La commune envisage le soutien d'un projet de liaison voie verte inter territoires via l'ancien parcours du Tram.

2-3 Offrir des équipements et des services de qualité

2-3.1 Pérenniser le pôle scolaire

La commune dispose d'une école maternelle et primaire communale composée de 2 classes. L'accueil de nouveaux habitants est un facteur de pérennisation de cet équipement et de maintien du nombre de classes. Elle souhaite avoir une opportunité d'aménagement sportif ou pédagogique, à proximité immédiate de son école.

Le maintien d'une offre d'équipement scolaire attractive contribue à la « fidélisation » des ménages avec enfants sur la commune. La densification du bourg permettra également de favoriser des déplacements quotidiens piétonniers en direction du groupe scolaire et participera à la limitation de gaz à effet de serre. Pour répondre au besoin de garde d'enfants en mode périscolaire, la commune ambitionne la mise en place d'une Maison d'Assistante Maternelle dans le centre du village.

Dans le cadre d'aménagement dédiés à l'enfance jeunesse, une parcelle communale (entrée nord du bourg) serait réservée à destination ZL (zone loisirs) en vue de créer un espace sportif pour les jeunes.

Pour améliorer l'échange intergénérationnel, les différents lieux d'accueil seront repensés: ex. améliorer l'occupation de la médiathèque (bibliothèque modulaire, espace numériques, jeux de société enfance/adultes, espace rencontre,...).



Ecole

2-3.2 Encourager le développement des communications numériques

La commune est consciente du besoin de communication. Les liaisons téléphoniques et numériques type « filaire cuivre » seront entretenues pour assurer le lien avec les habitants dépendants et isolés.

La téléphonie mobile, objet d'un dispositif prioritaire de l'Etat en zone rurale, est un axe de déploiement sur le territoire de la commune. Le déploiement de la fibre optique est en cours à l'échelle départementale. Il convient d'accompagner cette desserte sur la commune de Boffres.

Le développement des nouvelles technologies permettra d'améliorer le confort des habitants, mais également d'ouvrir des perspectives en matière économique, de télétravail, de consultations médicales à distance.... Il s'agit d'anticiper une desserte future en prévoyant les réservations nécessaires lors des constructions neuves.

L'enfouissement des réseaux aériens représente un enjeu important sur la commune de Boffres. La collectivité travaillera avec les partenaires concernés pour identifier les linéaires à enjeu nécessitant des travaux de façon prioritaire.

2-3.3 Favoriser les économies d'énergie

La consommation énergétique représente un coût important dans le budget des ménages et de la commune. Il est donc primordial de la limiter. Aussi, la commune souhaite encourager le développement des énergies renouvelables et les initiatives allant dans ce sens, sans toutefois grever des sols agricoles ou naturels.

Si les normes de la construction neuve permettent une qualité énergétique des constructions aujourd'hui indispensable, le projet communal vise également à permettre l'amélioration énergétique des constructions existantes. Cela nécessite de trouver un équilibre entre préservation du bâti ancien et adaptation des constructions pour améliorer l'isolation par exemple. Le règlement sera travaillé en ce sens.

Pour la commune, des projets en cours et à venir répondent aux enjeux :

- Chauffage bois et réseau de chaleur mairie, école, salle des fêtes, ateliers agents communaux
- Isolation salle des fêtes, mairie, appartements des Erables, appartement et local ancienne poste,
- Remplacement progressif des chauffages électriques des bâtiments communaux (Erables, ancienne école, ancienne poste), par autres énergies (ex pompes à chaleur)

2-3.4 Agir pour l'amélioration de la gestion des déchets

Une réflexion est à mener sur l'organisation de la gestion des déchets recyclables. Cela passe par une réorganisation des points de collecte sur le territoire communal, qui s'est traduit par l'aménagement de 7 points de collecte, et un poste de compostage.

La mise en œuvre fera l'objet d'un bilan la 1^{ère} année afin de consolider ou compléter les points initialement définis. Des solutions nouvelles sont à trouver pour améliorer le recyclage des déchets comme la gestion des déchets verts, l'incitation au compostage par des actions à l'échelle de la commune.